

Délibérations relatives à la Formation Professionnelle

Commission paritaire de la branche des Activités de
Marchés financiers

Réunion du 7 septembre 2020

Etaient présents :

Pour l'AMAFI

Mme Anne Denisart-Trémembert
M. Jean-Bernard Laumet
Mme Laurence Le Vaugant
M. Patrick Portais

Pour les Organisations syndicales

CFTC MF: Loubna Daoudi
SPI MT: Isabelle Fauvel-Longo

Président de séance : M. Jean Bernard Laumet

Secrétaire de la Commission paritaire : Mme Alexandra Lemay-Coulon

Participait également : Mme Ashley Berne

Ordre du jour :

1. Etude cartographie des métiers – Validation du cahier des charges élaboré par l'OPCO ATLAS
2. Etude cartographie des métiers – Point sur la constitution d'un comité de pilotage pour le suivi de l'étude
3. Etude cartographie des métiers – Point sur la désignation des experts métiers pour intégrer le COPIL
4. Point d'étape sur la cartographie des formations réglementaires obligatoires
5. Questions diverses



I. Etude cartographie des métiers : Validation du cahier des charges élaboré par l'OPCO ATLAS

Le projet de cahier des charges, tel qu'annexé à la présente délibération, est examiné en séance. Quelques points d'attention sont relevés :

- Le nombre d'entreprises citées d'après les données Dares 2016 fait apparaître un nombre bien supérieur aux adhérents de l'AMAFI, probablement car sont intégrées les entreprises qui appliquent la convention collective à titre volontaire. Il est donc rappelé que la cartographie sera centrée sur les métiers des entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective.
- Concernant la prestation attendue, une attention particulière doit être portée à la définition « en quelques mots » de la mission attachée à chaque métier.
- Concernant le suivi, une attention particulière est demandée sur la praticité de l'outil, afin de permettre à la branche de le faire évoluer facilement si besoin.

A l'issue des échanges sur la base du document présenté, la Commission paritaire de branche décide de valider le cahier des charges. Cet accord sera porté à la connaissance d'ATLAS par l'AMAFI, qui enverra également la présente délibération après sa validation.

II. Etude cartographie des métiers : Point sur la constitution d'un comité de pilotage pour le suivi de l'étude

Conformément à ce qui avait été indiqué lors des précédentes réunions, le suivi des études nécessite la mise en place d'un Comité de pilotage au niveau de la branche. Il est rappelé qu'il s'agit d'une structure paritaire, dans laquelle il conviendrait d'avoir 1 à 3 experts-métiers.

A l'issue des échanges, la Commission paritaire de branche décide que le Copil sera composé de 5 personnes du côté des organisations syndicales, soit une par organisation syndicale, et du même nombre de représentants des employeurs. Concernant les experts-métiers, ils pourront s'ajouter à ces deux délégations.

Afin de procéder au plus tôt à sa mise en place, il est convenu que l'AMAFI adressera aux organisations syndicales et aux employeurs une demande de désignation formelle avec une date de réponse maximale fixée à la fin du mois de septembre 2020.

III. Etude cartographie des métiers – Point sur la désignation des experts métiers pour intégrer le COPIL

Dans la continuité du point précédent, la Commission paritaire de branche décide qu'un appel à candidature sera envoyé aux membres de la Commission de la négociation collective dans un premier temps, puis, en cas d'absence ou d'insuffisance de candidatures d'experts-métiers au sein des établissements représentés, aux adhérents de l'AMAFI assujettis à la convention collective. La date de réponse maximale est également fixée à la fin du mois de septembre.

IV. Point d'étape sur la cartographie des formations réglementaires obligatoires


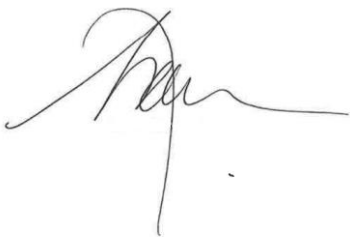

Dans le cadre de la cartographie des formations réglementaires obligatoires, les instances paritaires des branches AFB et AMAFI ayant donné leur accord pour mener cette étude en commun, il convient à présent de procéder au lancement et à la mise en place du comité de pilotage de l'étude commun.

Concernant le lancement, l'Observatoire des métiers de la Banque va préparer un projet de cahier des charges qui sera adressé aux branches pour validation, l'objectif étant d'aboutir à un livrable à la fin de l'année 2020.

Concernant le comité de pilotage, la Commission paritaire de branche décide de proposer 2 membres pour chaque collège représentant la branche des activités de marchés financiers au sein de ce comité. Du côté des organisations syndicales, il est convenu que l'AMAFI enverra un mail leur demandant de se concerter pour désigner leurs 2 représentants avant le 21 septembre. Du côté des employeurs, il est convenu que Mme Lemay-Coulon représentera les employeurs, accompagnée par une personne de la conformité, qu'il faudra également désigner avant le 21 septembre.

Fait à Paris, le 7 septembre 2020

Signatures

<p>Pour l'AMAFI Jean-Bernard Laumet</p> 	
<p>Pour la CFTC Marchés Financiers Loubna Daoudi</p> 	<p>Pour le SPI-MT Isabelle Fauvel Longo</p> 

***Cahier des Clauses Techniques Particulières
(CCTP)***

**Réalisation d'une cartographie des métiers des
Activités de Marchés financiers (IDCC 2931)**

Marché public de prestation de service

Table des matières

1. Objet du marché	3
2. Présentation de la profession et du contexte de la demande	3
2.1 La profession des activités de marchés financiers	3
2.2 Les collaborateurs des activités de marchés financiers	3
2.2.1. Les métiers de collaborateurs des activités de marchés financiers	3
2.2.2 Le profil des collaborateurs des activités de marchés financiers	4
3. Présentation du gestionnaire du marché	5
3.1 ATLAS	5
3.2 AMAFI	5
3.3 Commission paritaire de Branche et Observatoire des Métiers	6
3.4 Contact des référents pour ce marché :	6
4. Prestation attendue	6
4.1 Objectifs du marché	6
4.2 Nature de la mission	7
5. Livrables attendus	8
6. Planning – Délais d'exécution	8
7. INFORMATIONS ANNEXES	9
1. Montant global estimé du marché	9
2. Forme de prix	9
3. Modalités de règlement	9
4. Pondération des offres	9

1. Objet du marché

Atlas, Opérateur de compétences des services financiers et conseil, réunit 15 branches professionnelles qui partagent le dénominateur commun d'être fortement impactées par les mutations en cours, qu'elles soient d'ordre numérique, réglementaire ou autres.

L'accélération du rythme de ces transformations, couplée aux orientations définies par la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2008, amène les CPNEFP à renforcer leurs outils prospectifs en vue d'anticiper efficacement les évolutions et répondre aux besoins prévisionnels des entreprises et des salariés.

C'est d'autant plus vrai à l'aune de la crise que traverse notre pays actuellement.

A travers ses missions, Atlas est amené à soutenir les démarches d'observation et de prospective des branches relevant de son périmètre.

Ce marché vise à accompagner **la branche professionnelle des activités de marchés financiers (IDCC 2931)** dans la réalisation d'une cartographie des métiers visant à identifier et caractériser les métiers-repères et leur dynamique et ainsi permettre :

- Aux partenaires sociaux d'anticiper les besoins emploi formation futurs dans le cadre de la politique de la branche ;
- Aux entreprises d'être outillées avec une structuration des métiers de la branche ;
- Aux salariés d'avoir des points de repères dans leur profession et d'y guider leur carrière.

2. Présentation de la profession et du contexte de la demande

2.1 La profession des activités de marchés financiers

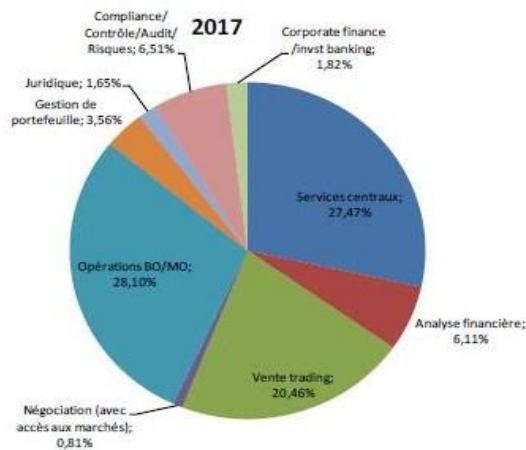
La profession des activités de marchés financiers regroupe **680 entreprises** (INSEE-DADS 2016, traitement DARES, IDCC 2931 - Données 2016, juillet 2019), en majorité des entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des opérateurs d'infrastructures de marché et de post marché.

2.2 Les collaborateurs des activités de marchés financiers

2.2.1 Les métiers de collaborateurs des activités de marchés financiers

Les salariés appartiennent à des groupes français et étrangers. Ils interviennent sur tous les métiers – intermédiation, négociation pour compte propre, origination, placement, opérations financières.

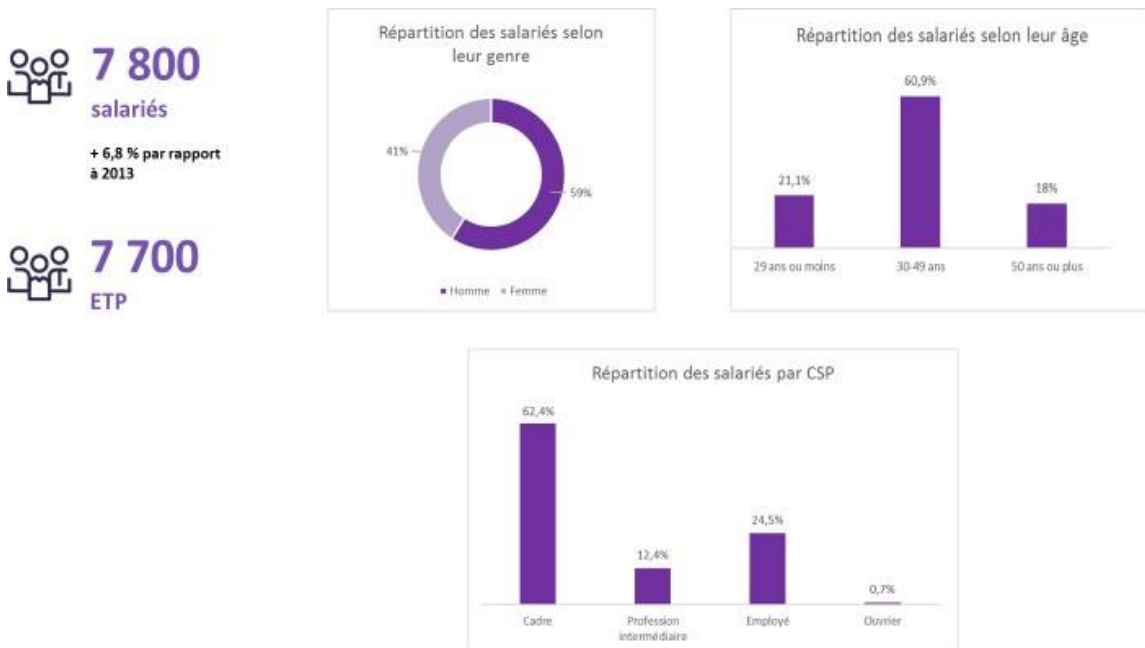
La répartition des effectifs entre les différents métiers fait apparaître notamment la poursuite de la diminution des effectifs dans les domaines des services centraux, juridique et négociation (Enquête adhérents, données 2017 – Observatoire des métiers).



Source : observatoire des métiers - Enquête adhérents données 2017

2.2.2 Le profil des collaborateurs des activités de marchés financiers

Les informations clés sur les effectifs sont les suivantes (Source INSEE-DADS 2016) :



Source : INSEE-DADS 2016, traitement DARES, Caractéristiques des principales conventions collectives - Données 2016, juillet 2019

3. Présentation du gestionnaire du marché

3.1 ATLAS

Agréé par l'État le 1er avril 2019, Atlas est l'opérateur de compétences (OPCO) des services financiers et conseil.

Il représente 110 000 entreprises et plus de 1,5 million de salariés sur l'ensemble du territoire métropolitain et la collectivité de Corse. Il réunit les 15 branches professionnelles suivantes, réparties en 4 grandes familles d'activités :

Assurance

- Agents généraux d'assurance
- Courtage d'assurance et de réassurance
- Sociétés d'assurances
- Société d'assistance

Banque

- Banque
- Banque populaire
- Caisse d'épargne
- Crédit mutuel

Conseil

- Bureaux d'études techniques, ingénieurs et conseils
- Economistes de la construction
- Experts-comptables et commissaires aux comptes
- Géomètres experts
- Surveillance de la qualité de l'air

Finance

- Marchés financiers
- Sociétés financières

Ces branches se retrouvent sur un mode de fonctionnement similaire et des enjeux communs :

- Salariés exerçant des métiers d'expertise ;
- Prestations de services intellectuels ;
- Fort impact de la transformation numérique ;
- Activités fortement réglementées et encadrées ;
- Enjeux de recrutement et d'évolution de profils communs ;
- Enjeux de formation communs ;

A travers ses missions, Atlas est amené à soutenir les démarches d'observation et de prospective des branches relevant de son périmètre.

3.2 AMAFI

L'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) créée en 1988 sous le nom d'Association Française des Sociétés de Bourse (ASFB) est l'organisation patronale qui représente les acteurs des marchés financiers en France. L'AMAFI a pour missions :

- La promotion et le développement des activités de marchés financiers en France ;
- La représentation et la défense des intérêts des adhérents ;
- La représentation de l'avis de ses membres ;
- L'information de ses adhérents ;
- Un travail général de réflexion et de propositions.

3.3 Commission paritaire de Branche et Observatoire des Métiers

La Commission Paritaire de branche relative à la Formation Professionnelle a pour objet d'analyser les évolutions économiques et technologiques de la profession en matière d'emploi et d'en tirer les conséquences pour définir une politique de développement des compétences qui met en évidence les axes prioritaires à court et moyen terme.

L'Observatoire des métiers a pour mission d'éclairer les instances paritaires de la branche professionnelle sur l'évolution des emplois et des qualifications. L'observatoire de métiers est une structure de veille sur l'évolutions des métiers (tendances, évolutions, ...), sur les facteurs susceptibles de faire évoluer les métiers et les qualifications.

Il est piloté par un comité de pilotage est composé de façon paritaire d'un représentant de chacune des organisations syndicales de branche et de représentants de l'organisation patronale de branche. Le comité de pilotage paritaire est présidé par un représentant de l'organisation patronale de branche.

Les résultats des travaux de l'Observatoire des métiers ont pour finalité de donner une lisibilité des tendances d'évolution de la branche et de nourrir la réflexion de la Commission paritaire sur l'orientation de sa politique sociale et de formation professionnelle.

Dans ce contexte, l'Observatoire des Métiers souhaite réaliser une cartographie des métiers-repères de la branche et leurs tendances d'évolution permettant ainsi une meilleure visibilité sur les métiers présents dans les entreprises et l'identification de ceux en émergence, en transformation, en tension et en diminution.

3.4 Contact des référents pour ce marché :

- Gwenaëlle DEVAUX 01 77 45 95 88

4. Prestation attendue

4.1 Objectifs du marché

La prestation attendue dans le cadre de ce projet vise à :

- Réaliser une cartographie des métiers-repères (estimée à 25 à 30 avec les métiers transverses) intégrant à titre indicatif les rubriques suivantes :
 - Appellations secondaires
 - Finalité
 - Mission
 - Environnement
 - Compétences
 - Mobilité
 - Accès au métier
 - Certifications liées au métier (RS et RNCP)
 - Rome(s)
 - Les tendances d'évolutions liées au métier
 - ...
- Quantifier les métiers-repères selon quelques indicateurs à définir lors du cadrage (nombre de salariés, recrutement, offres d'emploi, pyramide des âges, ...);
- Identifier parmi ces métiers, les métiers en émergence, en transformation, en tension et en diminution;

- Identifier les certifications professionnelles pour répondre aux critères de forte mutation des activités et des besoins accrus en compétences sur certains métiers en tension ;
- Identifier les axes de développement de la politique alternance de la Branche ;
- Produire un rapport détaillé et une synthèse avec les éléments saillants.
- Ce projet devra permettre de :
- Disposer pour la branche d'une représentation plus fine de ses métiers ;
- Outiller les professionnels de la branche en leur proposant une structuration des métiers de la branche ;
- Développer du contenu dans le cadre de la promotion des métiers en direction des jeunes (attractivité) ;
- Apporter des éléments de réflexion à la branche pour orienter les axes de développement à venir, en matière de politique d'emploi et de formation professionnelle (Alternance et Accord Pro-A notamment).

Le présent document exprime les objectifs et les attentes de la branche. Le candidat a la latitude pour proposer la méthodologie et le phasage qui lui semble le plus pertinent pour répondre aux besoins décrits.

4.2 Nature de la mission

La mission du prestataire consiste, pour réaliser cette étude, à :

- Accompagner et conseiller l'Observatoire des Métiers dans la conception du/des questionnaire(s) et des guides d'entretiens ;
- Apporter un support technique et méthodologique pour la collecte des informations (entretiens, échantillonnage, administration du questionnaire, relances) ;
- Prendre en charge la logistique des entretiens (RDV, ...);
- Conduire les entretiens et administrer le questionnaire ;
- Traiter et analyser les informations collectées ;
- Etablir un rapport détaillé des résultats et de leur analyse ;
- Proposer des orientations opérationnelles pour la branche ;
- Présenter les résultats devant les instances paritaires.
- Elaborer des documents chartés en vue d'une diffusion à l'externe notamment la cartographie des métiers-repères.

En termes de pilotage du projet, il est par ailleurs attendu du prestataire qu'il :

- Anime les réunions du COPIL du projet ;
- Rédige le compte-rendu des réunions ;
- Organise un reporting régulier avec les pilotes du projet, selon une fréquence à déterminer dans le cadre de la réunion de lancement du projet.

Pour mener à bien sa mission, le prestataire pourra s'appuyer sur les données et les outils suivants :

- Les différents référentiels métiers existants dans le domaine de la finance ;
- Le fichier des adhérents des professionnels des activités de marchés financiers ;
- La base de données des formations financées par ATLAS ;
- Les enquêtes annuelles sur les évolutions quantitatives et qualitatives de l'emploi dans la profession réalisées par l'observatoire des métiers.

5. Livrables attendus

- Une note de cadrage du projet incluant un planning détaillé
- Le/les questionnaire(s) et guides d'entretiens permettant de collecter de l'information
- Les états d'avancement du projet
- La cartographie des métiers-repères en format pdf
- Un guide d'utilisation de la cartographie des métiers à usage des professionnels de la branche
- Un rapport détaillé des résultats et de leur analyse intégrant notamment les préconisations sur les axes de développement de la formation professionnelle (Alternance et Pro-A notamment)
- Une infographie chartée des principaux résultats
- Les supports Powerpoint de présentation des résultats intermédiaires et finaux aux instances paritaires
- Les comptes-rendus des réunions

6. Planning – Délais d'exécution

Date	Réalisation
Mi-septembre 2020	Appel d'offres pour la sélection d'un prestataire
30 octobre 2020	Réponse des prestataires
A définir (semaine 47)	Audition prestataires
A définir (semaine 48, 49)	Comité de pilotage paritaire de lancement
Décembre 2020 / avril 2021	Comités de pilotage paritaires intermédiaires
Mai 2021	Livraison des travaux finalisés
Délais d'exécution : 6 mois	

7. INFORMATIONS ANNEXES

1. Montant global estimé du marché

- Le plafond budgétaire a été fixé pour cette étude à **100 000 € TTC**

2. Forme de prix

- Forfaitaire

3. Modalités de règlement

- A la réception des livrables

4. Pondération des offres

PARTIE TECHNIQUE	coeff	80%
1- METHODOLOGIE DU PROJET PRESENTE	coeff	40%
2- ADEQUATION DE LA REPOSE AVEC LES OBJECTIFS ET LA FINALITE DES LIVRABLES	coeff	20%
3- PROFILS DU PRESTATAIRE	coeff	10%
4- CALENDRIER	coeff	10%
PARTIE FINANCIERE	coeff	20%
5- MONTANT	coeff	20%